

## Budget 2004

1. Indemnités dues aux Constituant-e-s (y compris les déplacements)		
1.1. Pour les séances plénières (4 séances)	fr. 108'000.-	
1.2. Pour les commissions thématiques	fr. 0.-	
1.3. Pour la Commission de rédaction (2 séances à 15 membres)	fr. 6'400.-	
1.4. Pour les commissions spéciales (3 séances d'une commission à 15 membres)	fr. 7'710.-	
1.5. Pour la Conférence des président-e-s	fr. 0.-	
1.6. Pour le Bureau (2 séances à 10 membres, 1 séance à 17)	fr. 7'920.-	
1.7. Pour la Présidence (1 séance à 4 membres + forfait + représ.)	fr. 3'500.-	
1.8. Pour les frais (forfait de Fr. 200.- pour 129 membres)	fr. 25'800.-	
<b>Total intermédiaire</b>		fr. 159'330.-
2. Indemnités dues aux groupes (-2 séances à 130 membres : fr. 50'400.- - subventions aux groupes (40%, réduites de 10%): fr. 24'300.-)		fr. 74'700.-
3. Traitement du personnel du secrétariat (y compris les charges sociales), soit : - du secrétaire général - des conseillers juridiques - de juristes à temps partiel - d'une collaboratrice administrative		fr. 179'500.-
4. Achat de mobilier		fr. 0.-
5. Fournitures de bureau		fr. 20'000.-
6. Location et frais d'entretien des locaux du secrétariat		fr. 16'800.-
7. Déplacements		fr. 1'000.-
8. Travaux de tiers, y compris les travaux de traduction		fr. 30'000.-
9. Frais de consultation et de communication		fr. 80'000.-
10. Divers		fr. 10'000.-
11. Taxes postales		fr. 12'000.-
12. Frais de réception		fr. 10'000.-
<b>TOTAL</b>		<b>fr. 593'330.-</b>